

6 Suisse

«Avec ces règles, les partis vont se professionnaliser»

POLITIQUE Le financement des partis et des campagnes de votation obéit désormais à des règles de transparence

PROPOS RECUEILLIS PAR
DAVID HAEBERLI, BERNE

🐦 @David_Haeberti



«Si des cas problématiques devaient être confirmés, les citoyens ne le sauraient qu'après coup»

MARC BÜHLMANN, POLITOLOGUE

Dès le 23 octobre, les dons de plus de 15 000 francs devront être communiqués. Les dons anonymes seront interdits, de même que ceux venant de l'étranger, sauf pour les détenteurs d'un passeport suisse. Une campagne de votation ou d'élection au Conseil national au budget supérieur à 50 000 francs devra remettre ses comptes. En cas d'infraction, l'amende pourra aller jusqu'à 40 000 francs. Marc Bühlmann, professeur à l'Université de Berne et directeur de l'Année politique suisse, évoque ces changements.

L'ordonnance publiée par le Conseil fédéral réserve-t-elle des surprises? Ce texte final règle la question du contrôle des comptes de campagne, qui a été confié au Contrôle fédéral des finances. Il y a eu un vaste débat lors des consultations pour savoir s'il fallait confier cela à la Chancellerie fédérale.

Quelles compétences le Contrôle fédéral des finances (CDF) a-t-il? Sur ce point, je suis mitigé. Le CDF est l'autorité chargée de la réception, du contrôle et de la publication des informations requises. Mais ses membres ont peu de possibilités d'agir si les partis dérogent aux règles. C'est une bonne chose qu'en cas de doute, ils puissent transmettre les pièces à un procureur. Mais la promesse de transparence faite aux citoyens implique qu'ils soient informés d'éventuels problèmes avant que les votes aient lieu. Si des cas problématiques devaient être confirmés, avec ce système les citoyens ne le sauraient qu'après coup. Cela représente un danger pour la démocratie directe, même si je conviens que ce danger est théorique. Si, lors d'un vote serré, il apparaît après coup que les règles de transparence n'ont pas été respectées, le vote doit-il être répété? Et cela ne sème-t-il pas plutôt la méfiance?

Ces nouvelles règles modifieront-elles le comportement des partis? Certains craignaient que l'obligation de déclaration dès 15 000 francs les prive de ressources. Une étude en cours auprès de donateurs réalisée par l'Université de Berne indiquera si cela va être le cas. Mais je vois là aussi un petit risque. Admettons que l'on

découvre que Roger Federer a soutenu la votation contre l'élevage intensif. Cette découverte entraînerait une discussion autour de la personne de Federer et ferait oublier le sujet de la votation. Il y a donc un risque, certes réduit, que cette transparence accentue la personnalisation de la politique en Suisse.

Les prestations en nature devront figurer dans les comptes de campagne. Y voyez-vous un danger? Les partis ont combattu cet aspect avec l'argument que cela entraînerait un lourd travail bureaucratique. Mais je suis confiant dans le pragmatisme du système suisse. Pour les grands partis, je pars du principe que ce surplus pourra être géré en interne. Ce sera plus compliqué pour des comités d'initiative restreints. Admettons qu'Armin Capaul, paysan à l'origine de l'initiative sur les bêtes à cornes, commette une faute lorsqu'il remplit les documents qu'il doit remettre aux autorités. J'imagine que l'administration la corrigera avec lui, plutôt que d'adresser le cas directement à la justice.

Ces prestations feront apparaître des collaborations, par exemple entre un parti et un syndicat. Cela vous semble-t-il problématique? Dans 99% des cas, ces liens ne surprendront personne. Que le Parti socialiste soit proche des syndicats, ce n'est pas une découverte. Le système de milice fonctionne sur l'échange informel, c'est aussi pour cela qu'il m'est sympathique. Ces règles amèneront une professionnalisation et il est possible que cela modifie le système politique suisse avec le temps. ■

MAIS ENCORE

Neuchâtel anticipe la crise énergétique

Le canton de Neuchâtel active un état-major cantonal de conduite (EMCC), en lien avec la crise énergétique. Un plan de mesures sera établi et communiqué début septembre. «Les travaux ont démarré avec les distributeurs d'énergie, les milieux économiques et les communes neuchâteloises», a indiqué le canton. L'EMCC devra coordonner les mesures cantonales de réduction de consommation d'énergie et contribuer à garantir les infrastructures critiques de l'Etat pour la population et les entreprises, comme par exemple les hôpitaux, la sécurité publique et le traitement des eaux. (ATS)

Face aux risques de pénurie, les canons à neige dans le viseur

ÉLECTRICITÉ Pour diminuer la consommation durant l'hiver, les propositions sont nombreuses. Les sociétés de remontées mécaniques et leurs canons à neige sont souvent pointés du doigt. Pourtant, tirer la prise de l'industrie du ski n'est pas la solution

GRÉGOIRE BAUR
🐦 @GregBaur

La pénurie d'électricité guette en Suisse. Et nombreux sont ceux à redoubler d'imagination pour tenter de trouver une solution à la crise. Depuis quelques semaines, une branche est particulièrement dans la ligne de mire: les remontées mécaniques. Consommant autant d'électricité qu'environ 40 000 ménages, on les imagine coupables de tous les maux. Et en cette fin d'été caniculaire, où la sécheresse est plus que marquée, les canons à neige, qui consomment de l'eau et de l'électricité, sont une cible toute trouvée... Mais est-ce donc légitime?

Difficile à l'heure actuelle de s'imaginer dans un paysage entièrement blanc. Pourtant, les stations se préparent déjà pour la future saison hivernale. D'ici deux mois, les premiers flocons vont tomber. Fabriqués artificiellement par des canons à neige. «S'il n'y a pas d'instruction contraire, nous canonnerons dès le début du mois de novembre», indique Laurent Vaucher, le directeur de Télévrier. En Suisse, près de 12 000 hectares de pistes peuvent être enneigés mécaniquement, soit 53% de la surface totale des domaines skiables. C'est plus qu'en Allemagne (25%) ou en France (37%), mais moins qu'en Autriche (70%) ou en Italie (90%).

La nécessaire pesée d'intérêts

Et s'il y a bien un domaine sur lequel les remontées mécaniques helvétiques ne transigeront pas cet hiver, c'est l'enneigement artificiel des pistes. «Interdire l'enneigement mécanique, c'est mettre en péril tout le produit ski et toute une économie», appuie Laurent Vaucher. Car en

raison du changement climatique, sans les canons, une saison d'hiver peut être difficile à gérer. Alors, le jeu en vaut-il la chandelle?

Pour le directeur de Télévrier, il faut faire une pesée d'intérêts entre l'économie que l'on peut faire en éteignant les canons à neige et l'impact économique que cela engendrerait. Dans la balance il y a, d'un côté, 0,1% de la consommation d'électricité suisse (soit environ 60 gigawattheures sur les 60 térawattheures que la Suisse consomme) et de l'autre, les quelque 18 000 personnes employées par les différentes sociétés de remontées mécaniques en Suisse. Mais pas seulement: «Un franc encaissé par les remontées mécaniques en génère 6 dans la station», ajoute Laurent Vaucher. Pour lui, il est donc «disproportionné d'éteindre les canons.»

«Le manque d'électricité devrait se faire sentir en février ou mars»

Conseiller national vert, Christophe Clivaz n'est pas étranger à la levée de bouilliers contre les remontées mécaniques. Début août, sur les réseaux sociaux, le Valaisan questionnait: «En cas de pénurie d'électricité cet hiver, quid de tirer la prise des remontées mécaniques?» Et d'ajouter: «Selon moi, les canons à neige – très gourmands en eau et responsables du tiers de la consommation sur les pistes de ski – devraient faire partie des premiers visés en cas de pénurie.» Une forme de provocation pour attirer l'attention et inciter les gens à agir, dès maintenant, dit-il. Car il admet que la production de neige artificielle n'est pas la bonne cible.

«Cela ne fait aucun sens d'autoriser la montée, si la descente n'est pas praticable», souligne-t-il. S'il les considère tout de même comme «le symbole du jusqu'au-boutisme du tout pour le ski», l'élu écologiste insiste sur le fait que les canons à neige ne seront plus utilisés à l'heure où la pénurie devrait frapper la Suisse. «L'enneigement mécanique se fait durant les mois de novembre, décembre et parfois janvier, tandis que le manque

d'électricité devrait se faire sentir en février ou mars, à l'heure où les barrages seront vides», détaille-t-il.

Et le conseiller national de poursuivre: «L'enjeu n'est pas l'interdiction des sociétés de remontées mécaniques de la sauce à laquelle elles vont être mangées.» En d'autres termes: le Conseil fédéral doit annoncer sans plus attendre aux sociétés de remontées mécaniques si elles seront soumises à un contingentement et si c'est le cas, à quelle hauteur. «C'est à ces sociétés de choisir par la suite la manière dont elles atteindront les baisses de consommation demandées», indique Christophe Clivaz.

Renoncer au superflu

Car les entreprises de remontées mécaniques ne sont pas opposées à faire des efforts, loin de là. «Nous sommes prêts à limiter notre consommation. Nous savons nous adapter, nous l'avons prouvé durant la crise du coronavirus», insiste Laurent Vaucher, qui précise que «quelques pour cent d'électricité peuvent être économisés, sans péjorer l'offre, en se passant de superflu». Comprenez par là éteindre certaines lumières ou les écrans d'informations. Mais ce n'est pas tout: «Nous pourrions débiter les journées quinze minutes plus tard, ralentir la vitesse des installations ou encore en fermer quelques-unes durant les périodes creuses.»

Les entreprises de remontées mécaniques consomment quelque 210 gigawattheures par année, enneigement mécanique compris. «Cela représente 0,34% de la consommation totale en Suisse, pourtant nous sommes les premiers pointés du doigt», soupire Laurent Vaucher, qui compare ce chiffre à la consommation des ménages qui s'élève à plus de 34% de la consommation totale du pays. «Si toute la population diminue sa consommation, en étant plus rigoureuse, l'économie serait beaucoup plus importante», appuie-t-il. Et Christophe Clivaz de conclure: «Les remontées mécaniques n'ont pas à faire plus d'efforts que les autres.» ■

Lucerne interroge sa relation au Vatican

VOTATIONS DU 25 SEPTEMBRE Une fondation demande aux cantons de mettre la main à la poche pour rénover la caserne romaine des gardes suisses. Un comité référendaire lucernois s'oppose au don

BORIS BUSSLINGER, ZÜRICH
🐦 @BorisBusslinger

«Nos gardes suisses sont déçus», grimace Paul Winiker face aux médias. A quelques encablures du célèbre pont de bois, le Conseiller d'Etat UDC lucernois déplorait ce jeudi la remise en question d'un héritage. «Durant trois cents ans (entre 1548 et 1878), la Garde suisse était exclusivement constituée de Lucernois: 24 des 35 derniers commandants viennent de Lucerne, rappelle-t-il. C'est une longue tradition cantonale. Il serait malencontreux que nous ne participions pas.»

A l'ombre du Pilatus, la capitale régionale a promis en janvier de contribuer au projet à hauteur de 400 000 francs, soit environ 1 franc par habitant. C'était sans compter sur un changement de mœurs. Estimant qu'il n'appartient pas à leur gouvernement de «financer l'appareil de sécurité d'un Etat étranger avec l'argent des contribuables», le PS, Les Verts et les vert'libéraux ont réuni les 3000 signatures nécessaires pour s'opposer au virement, déclenchant une votation. L'objet sera tranché dans les urnes le 25 septembre, sous l'œil de Rome.

Cinquante millions de francs pour un nouveau bâtiment

Un peu d'histoire pour commencer. En 1870, les Etats pontificaux sont abolis et le pape Pie IX doit quitter le Quirinal pour se réfugier au Vatican. Les gardes suisses suivent leur souverain et sont relo-

gés dans leur ancienne caserne, construite au début du XIXe siècle. Il apparaît cependant qu'il n'y a plus assez de place pour les officiers une fois la troupe installée et celle-ci déménage à l'extérieur du Vatican. Enfin, lorsque ce dernier acquiert son indépendance formelle en 1929, une nouvelle caserne accueille les soldats à l'intérieur de ses murs. Nous sommes dans les années 1930 et, à part l'installation du chauffage, la structure n'a plus changé depuis.

Près de cent ans plus tard, elle est vétuste, ventueuse, humide et exigüe, d'autant plus que la Garde est récemment passée de 110 à 135 soldats. Et qu'il s'agit de créer de la place pour loger les familles de ceux qui en ont. En 2016, constatant l'état déplorable des lieux, la «Fondation pour la rénovation de la caserne de la Garde suisse pontificale au Vatican» voit le jour. Présidée par Jean-Pierre Roth, ancien président de la Banque nationale suisse, cette fondation a pour mandat de renouveler le bâtiment actuel – ce qui ne sera en fait pas une «rénovation» mais la destruction des lieux et une reconstruction – et de créer une infrastructure temporaire pour accueillir les soldats le temps des travaux.

Les catholiques convaincus

Coût des opérations supervisées par Pia Durisch et Aldo Noll, deux architectes tessinois: 50 millions de francs. Le Vatican prend en charge les 5 millions de francs destinés à la création d'une caserne temporaire alors que les 45 millions de francs restants sont récoltés par un comité présidé par l'ancienne conseillère fédérale Doris Leuthard. Sous forme de promesses de dons, 37,5 millions ont déjà été assurés, dont 5 millions de la part de la Confédération et un peu moins de 5 millions de la part des cantons – dont

Lucerne. C'est là que les référendaires interviennent.

«Le Vatican est riche et pourrait payer cette caserne lui-même», estiment-ils, soulignant qu'il n'y a pas de raison de soutenir financièrement une religion plutôt qu'une autre et que la part des catholiques dans le canton est inférieure à 60%. Le gouvernement – soutenu par le parlement (64 voix contre 47) – rétorque que cet argent ne va pas au Vatican mais à une fondation et qu'un montant de 400 000 francs est tout à fait raisonnable pour un budget cantonal d'environ 4 milliards. Et puis, martèle Paul Winiker, «c'est une question de tradition». Abordée lors d'une réunion de la Conférence des gouvernements cantonaux, où l'option «1 franc par habitant» a été recommandée, la rénovation de la caserne a séduit 16 Conseils d'Etat, avant tout les catholiques.

En Suisse romande, Fribourg (50 000 francs), le Jura (15 000 francs) et, surtout, le Valais (1 million de francs) ont délié leur bourse. Alors qu'en Suisse alémanique, la Suisse centrale, Saint-Gall (510 000 francs), les Grisons (200 000 francs) mais aussi le très protestant canton de Zurich (800 000 francs) ont contribué à la cagnotte. Les dons sont pour la plupart passés comme une lettre à la poste, malgré un débat animé à Zoug (130 000 francs) et, évidemment, le référendum lucernois. Contactée au sujet de la votation à venir, la fondation indique que «chaque franc donné est le bienvenu et, en ce sens, important. Sur un volume total de 45 millions de francs, 400 000 francs représentent toutefois à peine 1%. En cas de non, le projet ne devrait donc pas s'arrêter.» Cela peinerait toutefois certainement le colonel Christoph Graf, actuel commandant de la Garde suisse originaire de Pfaffnau. Dans le canton de Lucerne. ■

PUBLICITÉ

«Pour moi, la liberté de choix, c'est se dépasser.»

Kay Kunze
Full-Stack Developer
IT Suisse

Pour offrir à nos clients la liberté de choix.

SwissLife